

Le 19 août 2020

BOURSES DE SOUTIEN AUX ÉTUDES DOCTORALES OFFERTES AUX ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN

Encore cette année, la FESP met un montant à la disposition de l'École de criminologie pour aider financièrement les étudiants de doctorat.

Pour être admissible, vous devez:

- Être inscrit comme étudiant à plein temps au doctorat en criminologie;
- Être dans vos quatre premières années d'études au programme ou en année propédeutique ;
- Avoir un revenu brut annuel de moins de 14,000\$.

Pour appliquer, vous devez remplir le formulaire joint dans lequel vous faites état, entre autres, des éléments suivants:

- État d'avancement de votre scolarité, notamment en termes d'échéances réglementaires
- État d'avancement de votre thèse (ou projet de thèse)
- Revenus de la session d'été 2020 et d'automne 2020, ainsi que ceux prévus pour la session d'hiver 2021 (toutes formes de revenus, incluant emplois sur le marché du travail)
- Historique des demandes de bourses

Pour poser votre candidature, veuillez faire parvenir votre formulaire complété, ainsi que vos relevés de notes pour maîtrise et doctorat à nicole.pinsonneault@umontreal.ca au plus tard le

Vendredi 25 septembre 2020, 12h00

Marc Ouimet
Président
Comité des bourses des études supérieures
École de criminologie
Université de Montréal
marc.ouimet@umontreal.ca